Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Arrêté portant ouverture
d'une procédure de participation
du public par voie électronique
pour la demande de permis de construire PC 029 039 17 00127
déposée par NEXITY IR PROGRAMMES GFI - 143 Avenue de la Gare

Service Urbanisme-Foncier-Assurances

Arrêté temporaire n°2018-614

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-2 et suivants, L123-2, L123-19 et L123-19-1 II,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L422-1, R423-55 et R423-57,

Vu la demande permis de construire enregistrée en mairie de Concarneau sous le n°029 039 17 00127, présentée le 15/09/2017, par NEXITY IR PROGRAMMES GFI, représenté par M. Jean BENUCCI, 25 allée Vauban - CS 50068 - 59562 La Madeleine Cedex,

Vu l'arrêté du Préfet de Région du 4 avril 2018 portant décision après examen au cas par cas de soumettre le projet à étude d'impact,

Vu l'étude d'impact réalisée,

Vu l'avis tacite émis par l'autorité environnementale en date du 01/10/18, réputé "sans observations",

Considérant que, lorsqu'une demande de permis de construire ou d'aménager donne lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas, le dossier de demande doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique,

Considérant que cette procédure doit être organisée par le maire, autorité compétente pour délivrer le permis,

Considérant qu'il y a donc lieu d'ouvrir et d'organiser une participation du public par voie électronique,

ARRETE

Article 1 :
Il sera procédé à la mise à disposition du public par voie électronique du dossier de demande de permis de construire n° 029 039 17 00127 concernant le projet de NEXITY IR PROGRAMMES GFI, situé au 143 avenue de la Gare. Ce projet comprend la construction de 10 bâtiments à usage d'habitations pour 245 logements.

Article 2 :
Le dossier de demande de permis de construire sera mis à disposition du public du lundi 22 octobre 2018 au mardi 20 novembre 2018 inclus, soit pendant une durée de 30 jours.

Article 3 :
Le dossier de demande de permis de construire, accompagné de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la Ville de Concarneau : www.concarneau.fr, rubrique "toutes les actus".

Le dossier sur support papier sera consultable sur demande auprès de la mairie de Concarneau - Place de l'Hôtel de Ville - 29900 Concarneau aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations ou propositions à l'adresse mail suivante : urbanisme@concarneau.fr jusqu'au mardi 20 novembre 2018.

Tout observation transmise après la clôture de la participation ne pourra être prise en considération.

Article 4 :
Un avis informant le public de la participation du public par voir électronique sera mis en ligne sur le site internet de la Ville de Concarneau : www.concarneau.fr, rubrique "toutes les actus", 15 jours avant le début de la participation du public et pendant la durée de la consultation.

Dans les mêmes délais, l'avis sera affiché en mairie ainsi que par voie de publication locale.

Article 5 :
A l'issue de la mise à disposition du dossier, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée par l'autorité compétente et adressée au maître d'ouvrage.

Cette synthèse sera consultable sur le site internet de la Ville pendant 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande de permis de construire.

Article 6 :
M. le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Préfet du Finistère.

Fait à Concarneau, le 03 OCT. 2018

Le Maire,
André FIDELIN

Par délégation
Alain NICOLAS

Mairie de Concarneau
Finistère

Transmis au contrôle de légalité le : 04 OCT. 2018
Publication par voie d'affichage :
du 04 OCT. 2018 au 04 DEC. 2018